

DÉTAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité au secours à la victime en cas d'accident
- Modifier le comportement des travailleurs face aux risques qui les entourent en améliorant leur capacité d'analyse des situations dangereuses
- Les faire participer plus directement aux actions de prévention en les incitant à rechercher et à supprimer les situations dangereuses en milieu du travail

+ PUBLIC

- Tout public

+ PRÉREQUIS

- Aucuns

+ DURÉE

- 2 jours, soit 14 heures

+ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- de 1 à 6 p. maximum par groupe

+ BUDGET

- Inter-entreprises : 250 € H.T / personne
- Intra entreprise : nous consulter

+ DÉLAI D'ACCÈS

- Nous consulter

+ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Programme conforme à la recommandation de l'INRS
- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques
- Documentation technique de l'INRS remise à chaque participant
- Utilisation des mannequins adulte, adolescent et nourrisson
- Utilisation d'un masque individuel pour chaque mannequin

+ MODALITÉS D'ÉVALUATION ET FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Enquête de satisfaction stagiaire
- Bilan formateur / formatrice
- Remise d'une attestation individuelle de formation
- Délivrance d'une grille des compétences
- Enquête de satisfaction client
- Contrôle individuel suivant la grille (MAC) de certification des compétences du SST de l'INRS
- Épreuves certificatives et bilan de la formation

Alliance Form Action Certificat de sauveteur secouriste du travail

13 rue de la Maladrerie

Hameau Les Povots

10210 CHAOURCE

] 03 25 40 16 53

] 06 23 96 56 82



Alliance
Form Action
Former, notre passion... et si nous la partageons ?

jf.lhoret@aformation.fr - www.aformation.fr

OF : N° 21 10 00647 10 - N° SIRET : 508 379 328 00042 - TVA FR : 12508379328

AFA20SESSTMAC02

PROGRAMME DE FORMATION

- + RAPPEL GÉNÉRAL À LA PRÉVENTION**
- + LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL**
- + FORMATION GÉNÉRALE À LA PRÉVENTION**
- + RENDRE LE SST CAPABLE DE PROTÉGER EN UTILISANT LES NOTIONS DÉVELOPPÉES DANS LA LÉGISLATION ACTUELLE RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES**
- + RECONNAÎTRE, SANS S'EXPOSER LUI-MÊME, LES DANGERS PERSISTANTS ÉVENTUELS QUI MENACENT LA VICTIME DE L'ACCIDENT ET/OU SON ENVIRONNEMENT**
- + SUPPRIMER OU ISOLER LE DANGER OU SOUSTRAIRE LA VICTIME DU DANGER SANS S'EXPOSER LUI-MÊME**
- + EXAMINER LA VICTIME**
- + FAIRE ALERTER, OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE**
- + ÊTRE CAPABLE D'INFORMER SON RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE ET/OU LA (LES) PERSONNE(S) CHARGÉE(S) DE PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE OU L'ÉTABLISSEMENT, DE LA/DES SITUATION(S) DANGEREUSE(S) REPÉRÉE(S)**
- + SECOURIR : LES GESTES D'URGENCE SELON LES CAS D'ACCIDENTS**
- + RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE, FORMATION À L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR**
- + RISQUES PARTICULIERS D'ACCIDENTS**
- + SÉANCES PRATIQUES**
- + ÉVALUATION FORMATIVE TOUT AU LONG DE LA FORMATION**